



Le Perray-en-Yvelines, le 2 novembre 2023

Cabinet du Maire

01 30 46 31 08

cabinetdumaire@leperray.fr

## AVIS Sécheresse 2023

La Commune va effectuer auprès du Ministère de l'Intérieur **une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant le phénomène de la sécheresse durant l'été 2023.**

**AVANT LE 10 DECEMBRE 2023**, si vous avez eu un problème dans votre habitation, nous vous remercions de bien vouloir adresser par mail à l'adresse suivante : [cabinetdumaire@leperray.fr](mailto:cabinetdumaire@leperray.fr) ou par courrier une déclaration sur l'honneur ainsi que 2 ou 3 photos montrant le dommage constaté.

Restant à votre disposition,

Cordialement,



  
Monsieur le Maire  
Geoffroy BAX DE KEATING

*Nota : La Préfecture vous invite à déclarer le sinistre auprès de votre assureur.  
Si la commune est reconnue pour l'état de catastrophe naturelle sécheresse année 2023, l'arrêté ministériel paraîtra entre les mois d'avril à juin de l'année suivante\* et vous aurez un délai de 30 jours pour le transmettre à votre assureur.*

*\*ce délai s'explique par la transmission des données aux autorités par Météo France entre les mois de janvier à mars.*